FSF ssp vaud sud

Communiqué de presse - Lausanne, le 29 janvier 2026

# Le Conseil d'Etat ouvre (enfin) des discussions avec les syndicats

**Pour la première fois depuis le 23 septembre dernier, les syndicats ont rencontré le Conseil d'Etat hier (mercredi 28 janvier) pour une courte séance de discussion. Outre les mesures budgétaires retirées en décembre, la mobilisation semble donc avoir infléchi la politique de non-discussion affichée par le gouvernement en 2025. Cet échange a porté sur la manière dont le gouvernement comptait organiser les négociations pour le semestre à venir et a permis aux syndicats d'exposer leurs positions. Sur la question de la licéité et du droit de grève, des désaccords fondamentaux se sont confirmés entre les syndicats et le Conseil d'Etat. Un seul autre point concret a été abordé, celui du dispositif que le Conseil d'Etat compte mettre en place pour gérer les délais de carence dans le renouvellement des postes à l'Etat, mesure compensatoire au retrait du décret sur la contribution de crise.**

Cette question n'a pas permis non plus de dégager d'accord entre les syndicats et le Conseil d'Etat. Ce dernier proposait en effet de discuter des secteurs dans lesquels seraient appliqués ce délai de carence de 6 mois pour le renouvellement de chaque poste. Les syndicats ont refusé de désigner des secteurs concernés, car aucun service de l'Etat n'échappe au flux tendu et ne peut supporter durablement des postes vacants sans impacts graves sur les conditions de travail et la qualité de prestation. Il s'agirait en outre d'une fausse économie de 24 millions : les postes non repourvus entraîneraient des surcoûts importants liés à la surcharge de travail, à des problèmes organisationnels, à l'augmentation des absences et au recours à des mesures palliatives, tout en dégradant les prestations au public.
Par ailleurs, les syndicats ont relevé que ces 24 millions d'économie représentent à peine 10% des 250 millions de revenu que la BNS va verser au canton de Vaud en 2026 (dont seuls 62,5 millions ont été budgétés), ce qui invalide la nécessité de mesures aux conséquences aussi lourdes sur les prestations et les salarié·es. Le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière sur l'utilisation des revenus de la BNS et a annoncé qu'il allait rédiger une directive d'application de ce délai de carence sur laquelle les syndicats seraient consultés ; nous y répondrons

Outre cette question, le Conseil d'Etat a annoncé vouloir négocier ou traiter les dossiers suivants :

- Le litige entre Conseil d'Etat et syndicats sur la licéité de la grève
- Le Plan 2027-2030 de retour à l'équilibre
- Le dossier Egalité
- Un règlement sur les lanceurs et lanceuses d'alerte
- Les décharges dans l'enseignement (négociations spécifiques au DEF)
- La CPEV

Pour ce faire, il proposera un calendrier de rencontres bimestrielles aux syndicats ainsi que des séances dites techniques.
Nous avons bien entendu accepté de voir régulièrement le Conseil d'Etat, ce que nous demandions, sans succès, depuis longtemps. Nous nous réjouissons également que des négociations s'ouvrent enfin sur les problématiques d'égalité, puisque nous le demandons depuis 2019. Nous saluons aussi le fait que le dossier CPEV soit repris car les délais sont serrés.
Par contre, la position du Conseil d'Etat concernant la (non-)utilisation des revenus de la BNS pose question. L'utilisation de ces revenus permettrait en effet d'éviter de prendre des mesures

aux conséquences désastreuses pour les salarié·es et les usagers/gères puisque la somme que recevra le canton de la BNS en 2026 couvrirait presque la majeure partie des coupes arrêtées au budget 2026.

Cette situation illustre une divergence de fond entre les syndicats et le Conseil d'Etat sur la manière d'équilibrer le budget : le gouvernement n'envisage que des mesures portant sur les "charges", tandis que les syndicats défendent une approche intégrant également la question des recettes et de l'ensemble des ressources. Le Conseil d'Etat confirme sa volonté e d'agir unilatéralement sur les moyens pourtant nécessaires au fonctionnement des services publics. À l'inverse, nous pensons, comme les milliers d'employé·es et d'usagers/ères qui se sont mobilisé·es, que les services publics sont une richesse qu'il faut préserver et financer à sa juste valeur. Ceci ne peut se faire sans poser également la question des recettes, de la fortune, de ses revenus, des liquidités et des excédents.

Nous continuerons donc à défendre cette position portée par la mobilisation. Les semaines à venir nous montreront aussi si le Conseil d'Etat met effectivement en œuvre sa volonté affichée de réellement dialoguer et négocier avec les représentant·es du personnel. L'ensemble des mesures évoquées dans la négociation du 28 janvier ainsi que la position inflexible du Conseil d'Etat sur le dispositif du délai de carence seront présentées et discutées à la prochaine assemblée générale du personnel des services public et parapublic qui aura lieu le 10 février prochain à 18h30 à l'Aula du Collège de Béthusy à Lausanne.

**Contacts :**
Pour SUD : Françoise-Emmanuelle Nicolet
Pour la FSF : Céline Misiego
Pour le SSP : Catherine Friedli